



## SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2018

### Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

**Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :**

**Travaux du programme RACCORDEMENTS 2018 – (code : HP 2018-10014 – n°inventaire : 2018HP10014-2315)**

Le montant total des travaux prévus au programme HORS PROGRAMME s'élève à 3 000 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2018 à 2019. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 3 000 000,00 € TTC concernés.**

#### Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M14,  
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

#### Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	:	<b>3 000 000,00 €</b>
CP 2018	:	1 500 000,00 €
CP 2019	:	1 500 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2018 et 50% en CP 2019 :

Participations usagers	:	1 168 167,00 €
TVA récupérée	:	500 000,00 €
PCT versée par ENEDIS	:	1 110 000,00 €
Autofinancement	:	221 833,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>3 000 000,00 €</b>

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	.....	142
Nombre de délégués présents	.....	89
Nombre de pouvoirs	.....	11

Pour : 97      Contre : 1      Blanc : 1      Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 23/01/2018 et de la publication le 23/01/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 20 janvier 2018  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

